



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

ED/EFA/2010/ME/5 REV
Dhaka, mars 2010
Original: Anglais



Cinquième réunion de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT)

**22-24 mars 2010
Dhaka, Bangladesh**

DECLARATION DE DHAKA



Collective Consultation of NGOs
ON EDUCATION FOR ALL
Consultation collective des ONG
SUR L'ÉDUCATION POUR TOUS
Consulta Colectiva de las ONG
SOBRE LA EDUCACIÓN PARA TODOS



**Cinquième réunion de la Consultation collective
des organisations non gouvernementales
sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT) de l'UNESCO**

Dhaka, Bangladesh, du 22 au 24 mars 2010

DÉCLARATION

PRÉAMBULE

Alors qu'il nous reste tout juste cinq ans pour réaliser l'Éducation pour tous et les Objectifs du Millénaire pour le développement, nous, représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et de réseaux régionaux et nationaux de diverses régions du monde, nous sommes réunis à Dhaka, Bangladesh, du 22 au 24 mars 2010, pour la cinquième réunion de la Consultation collective des organisations non gouvernementales sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT) de l'UNESCO. Nous avons pris la mesure des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'EPT, de la récente crise financière, de l'augmentation de la marginalisation et des diverses formes d'exclusion qui touchent un nombre considérable de personnes, et de la capacité collective des citoyens, des organisations de la société civile et des mouvements sociaux à faire face à ces difficultés.

Réaffirmant l'engagement que nous avons pris lors de la quatrième réunion de la Consultation collective des ONG sur l'EPT, qui a eu lieu à Dakar du 3 au 5 septembre 2007, en faveur de la création d'alliances entre les défenseurs de l'EPT et d'autres mouvements sociaux ; l'appel que nous avons lancé à l'UNESCO et aux autres organismes des Nations Unies pour qu'ils mobilisent un soutien efficace, sous forme de ressources financières et humaines, à la CCONG/EPT ; la demande que nous avons formulée à l'intention des gouvernements pour qu'ils respectent leurs engagements, qu'ils remplissent pleinement leurs obligations en faveur de la réalisation du droit à l'EPT et qu'à cette fin ils prennent la tête des partenariats nationaux, notamment les partenariats impliquant la société civile ; et l'invitation que nous avons adressée aux partenaires internationaux du développement pour qu'ils respectent leur engagement de combler le déficit de financement en vue de la réalisation de l'EPT.

Rappelant la déclaration de la neuvième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous, qui a eu lieu du 23 au 25 février 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie), en ce qui concerne la lutte contre la marginalisation dans l'éducation ainsi que l'amélioration et le renforcement de l'efficacité du soutien financier et politique en faveur de l'éducation :

1. Nous reconnaissons que l'éducation constitue un droit humain fondamental et qu'elle contribue au développement humain et nous déclarons convaincus de la nécessité absolue de dynamiser et d'accélérer les actions, les ressources et les engagements dans le compte à rebours engagé jusqu'à 2015 et compte tenu de la responsabilité que chacun doit ainsi assumer au regard de l'histoire.
2. Nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès et par la priorité insuffisante accordée à chacun des six objectifs de l'EPT. De nombreux pays seront par conséquent dans l'impossibilité d'atteindre ces objectifs, ce qui se traduira par la marginalisation de larges

pans de la population, privés ainsi du droit à l'éducation. Nous mettons les gouvernements et les partenaires du développement au défi de respecter pleinement leurs engagements en faveur de l'EPT.

3. Nous recommandons d'accorder, aux niveaux national et international, une attention accrue aux éléments négligés de l'EPT, comme l'apprentissage tout au long de la vie, la gouvernance efficace de l'éducation et l'éducation pour le développement durable, en reconnaissant l'importance qu'ils revêtent pour que les groupes laissés-pour-compte et exclus puissent être atteints.
4. Nous exprimons notre profonde inquiétude devant les conséquences de l'extrême pauvreté, du changement climatique, des crises alimentaire et énergétique et de leur incidence néfaste sur le développement et l'éducation, en particulier pour ce qui concerne les populations vulnérables. Nous affirmons avec force que la crise financière mondiale et la réponse inadéquate aux coûts humains qu'elle entraîne ne font qu'aggraver la vulnérabilité et les graves problèmes d'inégalité et d'exclusion qui touchent un grand nombre de personnes partout dans le monde, en particulier dans les pays en développement.
5. Nous saluons la participation de la société civile et des mouvements sociaux en tant qu'élément essentiel d'une démocratie forte, participative et durable, et soulignons le rôle et la responsabilité des gouvernements dans la constitution des partenariats. Nous encourageons la société civile à poursuivre, en les intensifiant, les efforts novateurs qu'elle déploie en vue de la réalisation du droit à une éducation de qualité pour tous.
6. Nous insistons sur le fait qu'en ces temps de crise, il convient d'accorder une attention particulière aux enfants et aux jeunes marginalisés, en particulier aux filles. Les efforts entrepris en matière d'actions de plaidoyer et de programmes devraient être orientés vers l'augmentation de l'investissement public en faveur de ces groupes, le renforcement des interventions rapides et des services de prévention destinés aux familles, le maintien et l'accroissement de l'aide aux plus vulnérables et l'intensification des efforts de mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.
7. Reconnaissant le grave déficit de financement à combler afin d'atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015, nous proposons que les mesures internationales suivantes soient examinées de toute urgence :
 - Accroître le soutien financier par le biais de l'aide bilatérale et multilatérale, de la coopération Sud-Sud et de la mise en place de conditions privilégiées par les institutions financières internationales.
 - Procéder au suivi et à l'évaluation des implications à court et long terme de la récession économique mondiale pour le financement des objectifs de développement en prévision et à la suite du sommet de 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.
 - Renforcer l'efficacité de l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT, en ce qui concerne notamment sa gouvernance et son processus de mise en œuvre, compte tenu des recommandations de l'évaluation externe en cours de l'UNESCO ; élargir son mandat à l'ensemble de l'agenda de l'EPT.
 - Organiser d'urgence une conférence d'annonces de contributions en 2010 afin de mobiliser une aide supplémentaire pour l'EPT.
 - Procéder au suivi des budgets pour détecter les signes précurseurs d'ajustements fiscaux qui menacent le financement de l'éducation, l'UNESCO encourageant et soutenant la participation des partenaires nationaux, et notamment de la société civile et des ONG.

- Réviser les conditions de prêt du Fonds monétaire international et des autres institutions financières internationales afin de faire en sorte qu'elles soient cohérentes avec les priorités de la réduction nationale de la pauvreté et de l'EPT.
 - Accroître l'efficacité et la gouvernance de l'aide et contester l'étroitesse de vue des institutions financières internationales et nationales, qui négligent les conséquences humaines de la crise. Les ONG nationales et internationales doivent à cet égard jouer un rôle de sentinelle, d'éducation et de sensibilisation, et ces activités doivent être adéquatement financées.
8. Nous saluons le travail accompli par la CCONG/EPT depuis sa création en 1984 et considérons qu'il est temps de procéder à une réforme qualitative de ses propositions et de ses méthodes de travail. Nous recommandons plus particulièrement les changements suivants :
- Prendre le temps d'analyser collectivement et de comprendre les concepts et les approches relatifs aux nouveaux défis de l'EPT. Une attention particulière devra notamment être accordée au renforcement des rôles respectifs et de l'obligation redditionnelle de chacun des acteurs.
 - Changer le nom, le processus et le mode de fonctionnement de la CCONG/EPT et en élargir la composition afin de l'enrichir des expressions nouvelles et variées de la société civile qui partagent un espace et des actions communs avec les ONG. Renforcer la représentativité des différentes organisations et régions au sein de la CCONG/EPT.
 - Élaborer un programme politique et social de base qui vise à la pleine réalisation du droit à une éducation de qualité.
 - Élaborer aux niveaux régional, sous-régional et national des stratégies et des plans pour la CCONG/EPT qui soient soutenus par l'UNESCO ; mettre en œuvre de nouvelles stratégies de consultation, de préparation des études et de propositions qui tirent parti des résultats des réunions ordinaires et créent de nouvelles formes de socialisation, de débat et d'action conjointe. À cette fin, il convient de renforcer le Secrétariat de l'UNESCO au niveau régional.
9. Nous proposons à l'UNESCO et à l'ensemble des organisations partenaires de l'EPT d'élaborer de nouveaux mécanismes de collecte et de traitement de l'information sur l'EPT au niveau national, afin d'améliorer la fiabilité, de mettre en évidence les possibilités et les potentiels et de présenter un tableau complet des progrès et des insuffisances, tout en rendant visibles les demandes et les propositions des groupes marginalisés et exclus. Nous demandons à l'UNESCO et, par l'intermédiaire de l'UNESCO, aux autres partenaires de l'EPT, de favoriser les relations et les rencontres entre la société civile et divers acteurs.
10. Nous invitons tous les membres de la CCONG/EPT à :
- Rendre compte des résultats des initiatives qu'ils ont engagées afin d'accroître le montant des dépenses publiques d'éducation et la participation des citoyens à l'EPT.
 - Évaluer et rendre compte de leurs propres dépenses d'éducation.
 - Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils légifèrent sur le droit à l'éducation.

Nous nous engageons à orienter nos actions selon les axes indiqués ci-dessus et à poursuivre les efforts que nous avons engagés afin de garantir le droit à l'éducation pour tous les citoyens.